

LIGUE FRANCOPHONE  
DE FOOTBALL EN SALLE

Province du Brabant Wallon  
et  
Région de Bruxelles-Capitale

**VADE - MECUM**  
**SAISON 2008 - 2009**  
**DIRECTIVES GENERALES**



# SOMMAIRE

1.	INSCRIPTIONS	4.
2.	TRANSFERTS (Nouvelles dispositions)	5.
3.	TRANSFERTS (Nouvelles dispositions)	5.
4.	MEMBRES DE CLUBS EN DETTES	5.
5.	PROCEDURES DE VALIDATION DES LICENCES	6.
	a) Nouveaux bulletins d'affiliation	6.
	b) Trois procédures	6.
	c) Rappels importants	7.
6.	PERMANENCES DE L'ENTRE-SAISONS	8.
7.	FRAIS RELATIFS A LA SAISON 2008 - 2009	9.
	a) Liste des frais	9.
	b) Paiement des frais	9.
8.	CHAMPIONNAT ET COUPE	10.
9.	DOCUMENTS A REMETTRE LORS DE L'INSCRIPTION	11.

# 1. INSCRIPTIONS.

*POUR LA SAISON SPORTIVE 2008-2009,  
- TOUS LES ANCIENS CLUBS DOIVENT SE REINSCRIRE POUR LE  
**LUNDI 23 JUIN 2008.**  
- TOUS LES NOUVEAUX CLUBS DOIVENT ETRE INSCRITS POUR LE  
**LUNDI 30 JUIN 2008***

- \* Pour les nouveaux clubs (cf. procédure particulière).
- \* Pour les anciens clubs :
  - a. Acquitter le solde de la saison 2007-2008 ainsi que tous les frais (sauf les licences) relatifs à la saison 2008-2009 (cf. détail). Un décompte sera distribué aux clubs lors de l'Assemblée Générale du 28 mai 2008 ou envoyé par poste aux absents.  
Le paiement du solde de la saison 2007-2008 et de tous les frais (sauf les licences) relatifs à la saison 2008-2009 devra être effectué **UNIQUEMENT** sur le compte 310-1231682-62 de la L.F.F.S. Brabant - 1090 Bruxelles avant le **23/06/2008 (pas de paiements aux permanences)**. Les chèques bancaires ne sont pas acceptés.  
Lors de la remise des documents d'inscription, les clubs y joindront une **copie de la preuve du paiement** et y mentionneront le numéro de matricule du club. En cas de retard de paiement, une amende administrative de 12,50 EUR sera appliquée.  
***TOUT CLUB NON EN ORDRE DE PAIEMENT EN DATE DU 30 JUIN 2008 NE POURRA PARTICIPER AU PROCHAIN CHAMPIONNAT.***
  - b. Renvoyer les documents d'inscription suivants chez Mr Christian Foucart - Avenue R. Dalechamp, 26 - 1200 Bruxelles. (ou les déposer lors d'une permanence) :
    1. Un engagement solidaire (saison 2008-2009) (document de couleur jaune).  
***Les 5 signataires seront d'office affiliés au club au 01.07.2008. Ils rentreront individuellement un document d'affiliation au plus tard le 30.09.2008.***
    2. Un formulaire d'inscription - Généralités (document de couleur verte).
    3. *Un formulaire « Responsable d'équipe » (document de couleur bleue).*  
***Facultatif : uniquement pour les clubs qui alignent plus d'une équipe.***
    4. Un document calendrier par équipe (document de couleur saumon).  
**IMPORTANT** : Ne pas oublier le cachet de la salle ou éventuellement joindre la preuve de location pour la saison 2008-2009.
    5. Un formulaire de renouvellement des abonnements pour l'organe officiel : le BRABANT'S NEWS (Document de couleur rose).
    6. Le P.V. de l'Assemblée Générale des membres de votre club (document de couleur blanche).
    7. La preuve de paiement de tous les frais de la saison 2008-2009, ainsi que celle des arriérés de la saison 2007-2008.

**NB** Dans tous les cas, les clubs doivent s'assurer que leur inscription a bien été enregistrée par le coordinateur de la Commission de gestion des compétitions (M. Christian Foucart) pour le **lundi 23 juin 2008**.

Dans le but d'apporter un maximum d'informations aux clubs, plusieurs permanences sont programmées au local provincial (Avenue de Juillet, 77 - 1200 Bruxelles).

## 2. DEMISSION.

Chaque club est bien entendu autorisé à se réinscrire à la Fédération, mais peut également émettre le désir de la quitter.

Afin d'éviter un certain nombre de tâches administratives à la Fédération et des frais aux clubs démissionnaires, nous demandons à ces derniers de :

- avertir la LFFS Brabant de cette démission (modalité obligatoire prévue dans le R.O. de la Ligue).
- Solder le compte du club (afin d'éviter la procédure prévue dans le point 4 du présent document).

Ces formalités doivent également être effectuées avant la date d'échéance fixée pour les inscriptions, soit le **23 juin 2008**.

## 3. TRANSFERTS.

Suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mars 1998 de la Ligue Francophone de Football en Salle, la procédure des transferts est réduite à sa plus simple expression.

Au terme de chaque saison sportive, tous les joueurs sont libres et peuvent se réaffecter au club de leur choix pour la saison suivante sans aucune contrainte.

Les membres affiliés à un club de la VZVB (Ligue Néerlandophone de Football en Salle) durant la saison 2007-2008 sont priés de s'assurer qu'ils ont bien été désaffiliés au terme de celle-ci en s'informant soit via leur ancien club, soit, en cas de difficulté, via les instances de la LFFS Brabant.

Dans le cas contraire, ils sont invités à se désaffilier durant la période de référence en envoyant deux lettres recommandées (l'une à leur ancien club et l'autre au Secrétariat de la VZVB).

**Attention** : Il est interdit d'être affilié simultanément à un club de la LFFS (Ligue francophone) et de la VZVB (Ligue néerlandophone).

Tout membre qui aurait une double affiliation risque une suspension de longue durée au sein des 2 ligues de l'ABFS (Association Belge de Football en Salle).

Depuis cette saison, des contrôles réguliers sont effectués. Ils concernent les recherches de doubles affiliations au sein de la même province, de la même Ligue et/ou dans les 2 Ligues.

#### **4. MEMBRES DE CLUBS EN DETTE**

Les membres affectés durant la saison 2007-2008 à un club qui cesse ses activités sans apurer ses dettes vis-à-vis de la L.F.F.S Brabant ne pourront demander leur affectation à un nouveau club que moyennant l'apurement de leur quote-part de cette dette augmentée de 12,50 EUR de frais administratifs.

Les décomptes définitifs des clubs ayant cessé toute activité au terme de la saison 2007-2008 seront établis dans le courant du mois de juillet 2008.

En ce qui concerne les membres qui étaient affectés à des clubs déclarés en dette avant la saison 2007-2008, ils ne pourront solliciter une nouvelle affectation que moyennant l'apurement de leur quote-part de la dette de leur ancien club, augmenté chaque fois de 12,50 EUR de frais administratifs.

**Remarque :** Tout membre en dette vis-à-vis de la L.F.F.S. Brabant ne pourra plus participer à une rencontre officielle dès que son club en aura été officiellement informé. Les rencontres antérieures à cette notification et auxquelles le membre concerné aurait participé ne pourront en aucun cas être déclarées « forfait ».

## 5. PROCEDURES DE VALIDATION DES LICENCES

### a) Documents d'affiliation et/ou d'affectation

Tous les membres doivent remplir l'un de ces documents : joueurs ET dirigeants.

Un document d'affiliation et/ou d'affectation est établi pour la saison 2008 – 2009 reprenant le fait que toute double affiliation (au sein de la même Ligue ou dans les 2 Ligues) est STRICTEMENT INTERDITE.

Le certificat médical devra être un DOCUMENT ORIGINAL (photocopie non admise) sur lequel sera toujours repris les nom et prénom du sportif concerné inscrits de la main du médecin (soit sur papier libre, soit sur le certificat du bulletin d'affiliation).

### b) Trois procédures

#### 1. A partir du 01 avril 2008 :

Dépôt des licences signées accompagnées des documents d'affiliation (dûment complétés) et de la preuve de paiement de 16,00 EUR par licence seniors (8,00 EUR par licence jeunes) :

- a) chez M. Christian Foucart - Avenue R. Dalechamp, 26 - 1200 Bruxelles.
- b) lors d'une des permanences de fin de saison.

Les licences signées devront être accompagnées d'un listing reprenant tous les joueurs dont les documents d'affiliation sont présents. **Un listing par équipe sera obligatoirement émis.**

Ces affiliations deviendront effectives à partir du 01 juillet 2008.

Les clubs qui auront déposé au préalable leurs licences signées pourront venir les retirer lors des permanences de début de saison, et ce sans devoir faire la file.

#### 2. Lors des permanences de début de saison :

Les licences signées accompagnées des documents d'affiliation (dûment complétés) et de la preuve de paiement de 16,00 EUR par licence (8,00 EUR par licence jeunes), de même qu'un listing reprenant tous les joueurs en ordre, seront validées immédiatement. Chaque club est obligé de passer à l'une des permanences de début de saison de la L.F.F.S. Brabant.

#### 3. A partir du 1 septembre 2008 :

b) Validation postale (Délai de validation = Validation lors des permanences) :

Dépôt ou envoi des licences signées accompagnées des documents d'affiliation (dûment complétés) et de la preuve de paiement de 16,00 EUR par licence (8,00 EUR par licence jeunes) chez M. Christian Foucart - Avenue R. Dalechamp, 26 - 1200 Bruxelles.

Une enveloppe timbrée préétablie aux nom et adresse du destinataire des licences est à joindre obligatoirement.

b) Validation aux permanences (Délai de validation = Immédiat) :

Les licences signées accompagnées des documents d'affiliation (dûment complétés) et de la preuve de paiement de 16,00 EUR par licence (8,00 EUR par licence jeunes) sont à déposer au local provincial lors d'une permanence. Les licences seront validées sur place et remises immédiatement au représentant du club.

*NB* : Si l'une des dispositions n'est pas respectée, la (les) licence(s) ne sera (seront) pas validée(s).

**ATTENTION : Pas de paiement en liquide lors des permanences.**

## RAPPELS IMPORTANTS

Tous les c.q. et tous les signataires des engagements solidaires doivent être licenciés auprès de la L.F.F.S. Brabant. Les clubs sont priés de veiller à ce que cette démarche administrative soit respectée pour le 30 septembre 2008 au plus tard.

### N'oubliez pas pour les licences

- de remplir correctement les licences :
  - Nom, prénom et date de naissance du membre sous la forme AAMMJJ, nom et matricule du club.
  - Signature du membre (**absolument obligatoire avant la validation**).
  - Photo **collée** à l'endroit prévu (**format carte d'identité obligatoire**).
- de compléter soigneusement le document d'affiliation :
  - Signatures du c.q. et du membre.
  - Certificat médical complété ou joint pour les membres actifs (**certificat à agraffer au verso du document d'affiliation**).
- IMPORTANT : Numéro de licence exact.  
Le numéro de licence se compose de :
  - Date de naissance (format **AAMMJJ** – Année/mois/jour)
  - D'un code de position (réservé à la Fédération)
  - Du numéro de matricule du club.

### Sortes de licences

Licences SENIORS et DAMES	Couleur JAUNE
Licences JEUNES	Couleur BLEUE
Licences ARBITRES	Couleur BLANCHE
Licences COACH JEUNES	Couleur JAUNE OR
Licences VETERANS	Couleur VERTE
Licences ENTITES	Couleur GRISE

### ATTENTION

Toutes les licences (au format « carte d'identité ») doivent être plastifiées et ne peuvent dès lors être validées que lors des permanences. Aucune photo ne peut être agrafée. **Les photocopies de photos sont interdites.**

La licence « jeune » (bleue) ne donne pas le droit de participer à une rencontre « seniors ». Dans ce cas, une licence « senior » (jaune) est obligatoire.

Tout senior désireux de coacher une équipe « jeunes » doit obligatoirement être en possession d'une licence « coach ». Cette possibilité est accordée aux seniors ou vétérans affiliés à un club qui n'aligne pas d'équipe(s) jeunes.

## 6. PERMANENCES DE L'ENTRE SAISONS

Toutes les permanences ont lieu au local provincial Av. de Juillet 77 à 1200 Bruxelles.

Dates	Inscriptions Nouveaux Clubs	Inscriptions Anciens Clubs
Lu 05/05/2008	x	x
Lu 12/05/2008	x	x
Lu 19/05/2008	x	x
Lu 26/05/2008	x	x
Lu 02/06/2008	x	x
Lu 09/06/2008	x	x
Lu 16/06/2008	x	x
Je 19/06/2008	x	
Lu 23/06/2008	x	
Lu 30/06/2008	x	

Permanence de 18h30 à 20h00.

**RAPPEL: Tous les anciens clubs doivent être réinscrits ou avoir démissionné pour le 23 juin 2008 au plus tard !**

### PERMANENCE DE DEBUT DE SAISON

(Attention : Des modifications de procédure sont à l'étude au niveau CEP. Des nouvelles concrètes suivront dans un proche avenir).

Dates	Heures	Remarques
Lundi 18 août 2008	18h30 à 21h00	
Mardi 19 août 2008	18h30 à 21h00	
Jeudi 21 août 2008	18h30 à 21h00	
Lundi 25 août 2008	18h30 à 21h00	
Mardi 26 août 2008	18h30 à 21h00	
Jeudi 28 août 2008	18h30 à 21h00	
Samedi 30 août 2008	15h00 à 18h30	
Lundi 01 septembre 2008	18h30 à 21h00	
Mardi 02 septembre 2008	18h30 à 21h00	

#### ATTENTION :

- *Le championnat débutera le lundi 1 septembre 2008.*
- *Les calendriers et autres documents ne sont PAS envoyés par la poste. Ils sont remis aux responsables des clubs lors des permanences à partir du 18 août 2008.*
- *N'oubliez pas d'affilier un nombre suffisant de joueurs pour disputer votre première rencontre. Les affiliations pour la saison 2008-2009 peuvent être déposées au local provincial (lors d'une permanence) à partir du 01 avril 2008. La visite médicale chez le médecin doit obligatoirement se dérouler après cette date.*

## 7. FRAIS RELATIFS A LA SAISON 2008 - 2009

### a) Liste des frais

FRAIS RELATIFS A LA SAISON 2008- 2009						
	<i>Nouveau club</i>	<i>Ancien club</i>	<i>Club National</i>	<i>Equipe B</i>	<i>Nouveau club Jeunes</i>	<i>Club Jeunes</i>
Gage	100,00	0	0	0	100,00	0
Cotisation Ligue	25,00	25,00	25,00	0	25,00	25,00
Droit de compétition (par équipe)	12,50	12,50	0	12,50		
Droit de compétition (par club jeunes)					12,50	12,50
Droit de Coupe	10,00	10,00	0	0	Gratuit	
Organe officiel (2 abonn. obligatoires)	50,00	50,00	50,00	0	50,00	50,00
Frais administratifs	12,50	10,00	5,00	2,50	12,50	10,00
Plastification des licences (forfait)	5,00	5,00	5,00	2,50	5,00	5,00
Guide de la Compétition	5,00	5,00	5,00	0	5,00	5,00
Calendrier (par équipe)	2,50	2,50	0	2,50	2,50	2,50
Documents divers - Règlement Organique + Statuts LFFS - Lois de jeu - Bloc de feuilles de matchs	7,50	0	0	0	7,50	0
Provision frais arbitrage (par équipe)	320,00	320,00	0	340,00	A déterminer	
<b>Total :</b>	<b>550,00</b>	<b>440,00</b>	<b>90,00</b>	<b>340,00</b>	<b>220,00</b>	<b>110,00</b>

NB : La provision d'arbitrage pour les équipes jeunes est déterminée dès la fin des inscriptions.  
Coupe Réserves facultative : 7,50 EUR par équipe participante.

**Important :** Un second appel de fonds sera effectué le 01.11 dans le cadre de la provision d'arbitrage :  
Clubs de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> provinciales : 90,00 Euro.  
Clubs de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> provinciales : 45,00 Euro.

**Autres frais :** 16,00 EUR par licence SENIOR  
8,00 EUR par licence JEUNE

**Fournitures diverses :** - Licence vierge : 0,15 EUR pièce.  
- Carnet de feuilles de matchs : 4,00 EUR le bloc.  
- Documents d'affiliation : 0,10 EUR pièce.  
- Déclaration d'accident : gratuite.  
- Divers modèles de lettres : gratuits.

### **REMARQUE IMPORTANTE :**

Pour que leur inscription pour la saison 2008-2009 soit valable, les anciens clubs acquitteront **uniquement sur le compte provincial** (310-1231682-62 au nom de la L.F.F.S. Brabant), l'entièreté des frais de la nouvelle saison, ainsi que le solde de la saison 2007-2008.

**PAS DE PAIEMENT EN LIQUIDE AUX PERMANENCES.**

### b) Paiement des frais

- Au plus tard le **23 juin 2008**.
- Les licences sont réglées au fur et à mesure des validations sur le compte provincial uniquement.

## 8. CHAMPIONNAT ET COUPE

### a) Obligation préliminaire

Chaque club est obligé de se présenter à l'une des permanences de début de saison - **au plus tard la veille de sa première rencontre officielle de championnat.**

Les clubs qui ne se seront pas présentés avant leur premier match officiel, au plus tard, seront sanctionnés d'une lourde amende administrative et risquent de se voir refuser la participation à la compétition provinciale.

Les clubs recevront lors de ces permanences le Guide de la Compétition Brabançonne, le calendrier de la saison, ainsi que divers documents administratifs.

### b) Dates prévues

**Jeudi 31 juillet 2008 à 19h30**

Au local provincial du Brabant

**TIRAGE DES COUPES DE BRABANT**

**Lundi 1 septembre 2008 :**

Début du championnat.

**Le jeudi 30 avril 2009 :**

Fin des championnats.

Tous les renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- aux permanences (Tél. et Fax : 02/735.18.52).

- auprès du Coordinateur de la Commission de gestion des compétitions

M. Christian Foucart : Tél.: 02/705.36.23 - Fax : 02/705.29.35.

- auprès du Secrétaire provincial

M. Serge De Grève : Tél.: 02/425.23.04 - Fax : 02/425.66.35.

## 9. DOCUMENTS A REMETTRE LORS DE L' INSCRIPTION POUR LA SAISON 2008-2009

**A partir du 05 mai 2008 et jusqu'au 23 juin 2008**

1. L'Engagement solidaire.
2. Le P.V. de l'Assemblée Générale du club, donnant mandat aux signataires de l'Engagement Solidaire.
3. Le formulaire d'inscription club.  
**Les équipes « B, C, ... » indiqueront si elles désirent participer à la Coupe des équipes réserves.**
4. Facultatif - Le formulaire « responsable d'équipe » (uniquement pour les clubs alignant plusieurs équipes).
5. Le formulaire des abonnements au journal provincial (Brabant's News).
6. La preuve de paiement des frais de la saison 2008-2009 augmenté ou diminué du solde de la saison 2007-2008 (n'oubliez pas de mentionner le numéro de matricule du club – les paiements du solde 2007-2008 et inscription pour la saison 2008-2009 peuvent se faire également à l'aide de 2 virements distincts)  
ou  
effectuer le paiement par chèque UNIQUEMENT lors d'une permanence (à éviter vu les frais bancaires éventuels)  
**NB : En cas de frais bancaires (paiement au guichet d'une banque,...), ceux-ci sont toujours à charge du donneur d'ordre.**  
**PAS DE PAIEMENT EN LIQUIDE LORS DES PERMANENCES.**  
**Les chèques bancaires ne sont pas acceptés.**
7. La grille calendrier (une par équipe alignée en championnat).

### **Le plus rapidement possible**

8. Les demandes de validation des licences pour la saison 2008-2009 accompagnées de la preuve de paiement de 16,00 EUR par licence (8,00 EUR par licence jeune).

Depuis quelques saisons, vous pouvez également communiquer avec le Secrétaire provincial, le Responsable des compétitions, le coordinateur des compétitions provinciales et avec le local provincial par téléphone, par FAX et par E-mail.

A cet effet, nous vous prions de compléter sur le Formulaire d'inscription, à la rubrique « Généralités », le numéro de fax (privé et/ou bureau) et l'éventuelle adresse E-mail via lesquels il vous est loisible de recevoir des documents émanant du Secrétaire provincial ou encore du Responsable des compétitions.



Tous droits réservés - L.F.F.S. Brabant - Avril 2008.